



Vidéosurveillance et abus

Par **Julia.M55**, le **07/03/2020** à **02:11**

Bonjour,rnrnJe travaille dans un cinéma et l'une des personnes de la direction regarde sans cesse nos faits et gestes via les caméras de surveillance pour surveiller nos agissements et ensuite nous reprocher des choses qui pour la plupart, ne sont que des détails sur lesquels il s'acharne. Nous nous sentons constamment sous pressions et ça pèse de plus en plus.rnrn J'aurais voulu savoir si un employeur avait le droit de visionner en temps réel les caméras de surveillance, si ça ne constituait pas un abus de sa part.rnrnMerci à vous.

Par **Tisuisse**, le **07/03/2020** à **06:54**

Bonjour,rnrnContacter l'Inspection du travail car la vidéo-surveillance au travail doit avoir obtenu le feu vert des délégués du personnel (donc, avec l'accord du personnel), de l'inspection du travail et de la CNIL.

Par **morobar**, le **07/03/2020** à **09:51**

Bonjour,rnrn[quote]rnl vidéo-surveillance au travail doit avoir obtenu le feu vert des délégués du personnel (donc, avec l'accord du personnel), de l'inspection du travail et de la CNIL.rnrn[/quote]rnrnCe n'est pas le cas du tout.rnrnPour ce qui concerne le personnel il s'agit d'une information et non d'une demande d'accord.rnrnJe signale au passage qu'il n'appartient pas à la délégation des DP de négocier un quelconque accord.rnrnPour la CNIL il exoste dees déclarations simplifiées. Preuve ne est l'observation en temps réel de toutes les caisses de supermarché ainsi que des rayons.